



Mairie de Saint-Loup-de-Vareennes 71240

Tel : 03.85.44.21.70 - Fax : 03.85.44.12.61

Email : saint.loup.de.vareennes@wanadoo.fr

INFORMATIONS MUNICIPALES

- **Enquêtes INSEE**

- « Usage de l'information par les adultes »

Actuellement et jusqu'au 24 novembre prochain, cette importante enquête internationale a pour but de recueillir des données précises sur l'usage au quotidien de l'information par les adultes.

Elle vise à mieux comprendre comment les adultes gèrent les informations dans la vie de tous les jours : lecture, recherche d'informations, utilisation d'un ordinateur, d'internet, calculs. Cette enquête s'intéresse également à la formation et à l'expérience professionnelle des adultes.

Cette enquête s'adresse aux personnes âgées de 16 à 65 ans.

- « Les conditions de travail »

Entre Octobre 2012 et Février 2013, cette enquête a pour objectif d'obtenir une description concrète du travail, de son organisation et de ses conditions, selon divers angles : les horaires de travail, les marges de manœuvre, la coopération, les rythmes de travail, les efforts physiques ou les risques encourus.

Pour ces deux enquêtes, les quelques personnes qui seront sollicitées sur la commune seront directement contactées par un enquêteur de l'INSEE, titulaire d'une carte officielle l'accréditant : n'hésitez pas à lui réclamer.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous voudrez bien leur réserver.

- **Marianne du Civisme**

L'Association Départementale des Anciens Maires et Adjointes de Saône-et-Loire décerne, après chaque élection, les Mariannes du Civisme aux collectivités ayant obtenu le meilleur taux de participation.

Pour les élections Présidentielles et Législatives, notre commune se place 24^{ème} sur 98 communes de la même strate en termes d'électeurs (entre 501 et 1 000), soit un taux de participation de **74.91 %**.

Merci à tous pour votre mobilisation.

- **Affouages**

La période des affouages a commencé, aussi, toutes personnes intéressées pour une coupe de bois doit se faire connaître auprès des services municipaux par tout moyen à sa convenance (téléphone, mail ou dans nos locaux). **Date butoir : 31 octobre 2012.**

- **Objets trouvés**

Les agents municipaux ont retrouvé un vélo et une mobylette sur le territoire communal. Les propriétaires peuvent dès à présent se faire connaître auprès des services techniques (ateliers) place Julien Chambion.

- **Restauration scolaire**

Soucieuse d'offrir encore plus de services, la société RPC qui fournit les repas distribués au restaurant scolaire propose aux parents un accès direct aux menus selon le lien ci-après : http://r.p.c.free.fr/scol_ssch.php.

- **TNT (Télévision Numérique Terrestre) – Problème de réception**

Professionnels ou particuliers, si la diffusion de la TNT dans votre entreprise ou à votre domicile s'effectue par la société TowerCast, voici un numéro de téléphone pour vous aider en cas de mauvaise réception : **0825.625.625**.

COMPTE-RENDU de
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Le dix-huit septembre deux mil douze à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de Saint-Loup-de-Varennes, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Francis DEBRAS, Maire.

Présents : Mmes Annick FIEUX, Estelle PONCET et Christine CAVET, Mrs Daniel MOREIL, Fabrice CHEVILLARD, Jean-François LESSARD, Dominique REVILLOT et Henri LIEUTET

Absents avec pouvoir : André THOMAS pouvoir à E. PONCET, Christophe BADOT pouvoir à F. CHEVILLARD

Absents : Julien DURY, Hervé SAVI

Ordre du Jour

1. Programme Local de l'Habitat – Avis sur projet élaboré par le Grand Chalon
2. Convention avec Le Relais – Reconduction
3. Convention d'objectifs et de financement Relais Assistantes Maternelles – Reconduction : **retiré de l'ordre du jour**
4. Journée découverte école – Remboursement à la coopérative
5. Raccordement électrique terrain NONIN – Acceptation devis avec prise en charge du pétitionnaire
6. Demande d'emplacement marchand ambulant – Avis et modalités
7. Questions diverses

1 – Programme Local de l'Habitat (PLH) – Avis sur projet élaboré par le Grand Chalon

Il est rappelé aux élus que le projet a été adopté par le Conseil Communautaire et qu'il convient désormais que la collectivité émette un avis, au même titre que les 38 autres communes de l'agglomération chalonnaise. Le Maire expose tout d'abord que la réalisation de ce document relève d'une obligation légale et que le principe même de réglementer l'habitat est effectivement logique et indispensable. Toutefois le document tel que présenté ne semble pas être adapté à notre collectivité.

Le débat qui s'ensuit, finit donc par montrer que le conseil n'est pas favorable au nouveau PLH tel que présenté. Il est trop clairement établi que la volonté première de ce document est de tout mettre en œuvre pour que Chalon-sur-Saône cesse de se dépeupler au détriment des communes voisines.

Par ailleurs, pour ce qui nous concerne, il est fixé un quota de 2 permis de construire autorisés par an ce qui est bien en deçà de la moyenne actuellement enregistrée établie à 5.5. Le mode de calcul s'avère simplement

purement mathématique et ne prend absolument pas en compte, ni les problématiques locales ni les efforts fournis par les collectivités afin de limiter leur croissance et ainsi, éviter un étalement urbain disproportionné. Lorsque cette limite ainsi établie sera atteinte, les particuliers qui souhaiteraient commercialiser leur terrain ne pourront plus, alors même que ce dernier serait en zone constructible. Quant aux critères de sélection des demandes, cela n'est pas évoqué !

Il ressort donc que ce nouveau PLH nuirait gravement à l'évolution de la commune et qu'il engendrerait une rupture de sa croissance, une baisse de la démographie, une baisse des dotations diverses et de la fiscalité locale. Cette situation impliquera alors une baisse des investissements structurants donc une perte d'attractivité pour la commune. A terme, c'est la survie même de la collectivité que l'on mettrait en jeu.

Mr REVILLOT souligne également que tout citoyen doit pouvoir rester libre de choisir son lieu de vie en fonction de ses aspirations propres.

Mme FIEUX, quant à elle, pense que l'accent devrait d'abord être mis par le Grand Chalon afin de favoriser les déplacements en direction des zones industrielles et améliorer le plan de circulation à l'intérieur même de l'agglomération..

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable au projet de PLH proposé aux motifs évoqués et propose au Grand Chalon de réétudier individuellement le cas de chaque commune en tenant compte des problématiques locales et de la vision que chacune d'entre elle envisage pour son évolution future.

2 – Convention avec Le Relais France – Reconduction

La convention signée avec Le Relais France pour la mise à disposition du container à textile situé sur le parking face à la mairie arrive prochainement à échéance. Comme il n'y a eu aucune remarque ou observation particulières sur ce nouveau service, il est proposé de renouveler la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette proposition.

3 – Retiré de l'ordre du jour

4 - Journée découverte école – Remboursement à la coopérative

L'une des institutrices a commis l'erreur de payer son voyage scolaire avec les deniers de la coopérative scolaire alors que la dépense était prévue au budget primitif 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de rembourser la coopérative scolaire du montant de la facture.

5 - Raccordement électrique terrain NONIN – Acceptation devis avec prise en charge du pétitionnaire

Il est rapporté que Monsieur NONIN Christian, propriétaire d'un terrain rue de Saudon, a déposé un permis de construire pour lequel il est nécessaire d'effectuer une extension de réseau électrique. Le terrain est situé en zone NB du POS pour laquelle le règlement précise que l'extension de l'habitat n'est possible que sur les réseaux existants et ne doit pas occasionner de frais de raccordement pour la collectivité. Le pétitionnaire a accepté de prendre à sa charge les travaux d'extension.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise donc le SYDESL à effectuer les travaux de raccordement électrique de la parcelle de Monsieur NONIN Christian, à la charge de ce dernier.

6 - Demande d'emplacement d'un marchand ambulant – Avis et modalités

Monsieur le Maire a été contacté par un marchand ambulant de pizzas à emporter qui sollicite un emplacement pour son camion, les jeudis soir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au stationnement du camion « pizza originale » tous les jeudis soir, sur le parking face à la mairie, sans toutefois l'autoriser à un quelconque raccordement (il devra utiliser un groupe électrogène) et sans paiement de droit de place.

COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES, COMMUNALES OU SYNDICALES

Commission Environnement – Rapporteur A. FIEUX

Poursuite de la stratégie du plan Climat Energie Territorial du Grand Chalonnais afin d'obtenir le Label Cit'ergie et des actions en faveur de la diminution des émissions de CO2 sur le territoire de l'agglo. Financement de diagnostics énergétiques en direction des particuliers par le Grand Chalonnais. Intervention des services du Grand Chalonnais dans les écoles maternelles et primaires pour sensibilisation des enfants au développement durable. Incitation du Grand Chalonnais envers les collectivités locales pour passer aux chaufferies à bois.

COP Urbanisme et Déplacement – Rapporteur D. MOREIL

Résultats de l'appel d'offres pour délégation de service public en matière de transport urbain : VEOLIA (dont fait désormais partie la STAC) est retenu. Poursuite de l'étude pour la mise en place du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui fera suite à l'approbation du nouveau PLH. Evocation des différentes modifications de Plan d'Occupation des Soles ou Plan Local d'Urbanisme. Un premier axe au BP 2013 a été évoqué pour des travaux d'amélioration des quais de Saône et de l'entrée Nord de Chalonnais-sur-Saône.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **ZAC du Pré Saint-Loup** : Rapporteur F. DEBRAS
Le résultat définitif du diagnostic archéologique effectué sur cette zone ne sera connu que le 15 novembre prochain au plus tard, aussi, le démarrage des travaux est-il encore en attente. Il a été demandé à la SEM d'organiser, avant fin novembre, une réunion publique pour présenter la ZAC par un professionnel de l'urbanisme.
- **Fossé limitrophe Lux – Saint-Loup** : Rapporteur F. DEBRAS
Le Grand Chalonnais a répondu favorablement à la prise en charge de l'entretien de ce fossé qui a été reconnu d'intérêt communautaire. Ainsi, l'entretien et le financement seront transférés dès janvier 2013.
- **Accessibilité des bâtiments** : Mr Henri LIEUTET fait part aux élus des différentes observations de l'Architecte des Bâtiments de France pour les travaux relatifs à la rampe d'accès à la mairie. Notre document PAVE (Plan d'Accessibilité des Voiries et Espaces publics) est encore à l'étude dans les services du Grand Chalonnais.
- **Le point sur les travaux** : Rapporteur Henri LIEUTET
 1. **Voirie** : un essai a été réalisé cette année avec l'application de point à temps semi-automatique afin de pouvoir comparer sa tenue dans le temps par rapport au point à temps manuel.
 2. **Réfection de la façade de l'église** : la réception des travaux tarde à être effectuée, 1 001 façades n'ayant pas encore réalisé le nettoyage du toit comme sollicité. La statuette du pignon sud de la façade a été commandée : son coût sera pris en charge par 1001 façades, responsable de sa casse.
 3. **Peupliers au lotissement du Château** : les devis reçus s'échelonnent de 2 272 € TTC à 7 809 €. La proposition la plus intéressante s'explique par le fait que le prestataire aura possibilité de revendre le bois. Avant de signer le devis avec le mieux disant, Monsieur le Maire organisera une réunion avec les principaux intéressés par cette coupe pour s'assurer de leur volonté de voir les peupliers abattus et en expliquer les conséquences : perte d'ombre et augmentation du bruit en provenance de la RD906.
- **Le point sur la rentrée** : Rapporteur D. MOREIL
Effectifs en hausse par rapport aux prévisions 2012 – 2013 avec l'inscription de 4 nouveaux enfants.
- **Le point sur l'activité estivale de la Maison des Jeunes** : Rapporteur D. MOREIL
Mr Daniel MOREIL précise qu'un comité de pilotage est prévu le 17 octobre prochain, aussi ne fait-il qu'un rapide constat de la situation. Fréquentation de la structure exclusivement Saint-Lupéenne. Hausse de la fréquentation : 85 enfants contre 75 en 2011. En termes de nombre d'enfants par journée, on arrive à 5.2 pour les moins de 6 ans (4.2 en 2011) et 7.6 pour les plus de 6 ans (6.2 en 2011). Trois camps ont été organisés : Lozère, Aventures et Initiation au cirque. Il est à noter que le remplacement du directeur de la structure, absent en août, a été plus que satisfaisant.
- **Enquête publique pour la modification de notre POS** : il est rappelé qu'il s'agit de la modification

relative au règlement de la zone IINAXB d'intérêt communautaire. L'enquête publique débutera jeudi 18 octobre prochain jusqu'au lundi 19 novembre. Trois permanences du commissaire enquêteur auront lieu sur la commune : jeudi 18/10, samedi 27/10 et lundi 19/11 de 9 h à 12 h.

- Mr Jean-François LESSARD évoque plusieurs problèmes au lotissement du Château, notamment rue Georges Besson : vitesse excessive et stationnements gênants.
- **Bulletin municipal 2012** : Mr Daniel MOREIL explique que sa publication a pris un peu de retard mais qu'il devrait être distribué quand même sur septembre. L'ébauche est présentée aux élus.
- Mr Fabrice CHEVILLARD s'interroge sur l'arrêt des travaux pour la construction de la nouvelle déchetterie sur la zone d'activités de Varennes. Monsieur le Maire n'a pas de renseignements à ce sujet : peut-être s'agit-il simplement de la période de congés annuels pour les entreprises.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00

Le Maire

F. DEBRAS